



## ARRETE PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATIMOINE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CALVADOS,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2006-1692 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATIMOINE,

Vu la loi 2016-483 du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret 2007-110 du 29 janvier 2007 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATIMOINE DE 1<sup>RE</sup> CLASSE,

Vu le décret n° 20013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la convention cadre entre les Centres de Gestion du Calvados, de l'Eure, de La Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime,

### ARRETE

**Article 1er** - Le Centre de Gestion du Calvados organise pour les Centres de Gestion de l'Eure, de La Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, les concours interne, externe et le 3<sup>ème</sup> concours pour le recrutement des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATIMOINE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE.

**Article 2** - Le concours interne est ouvert aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 4 ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique, dont 2 années au moins dans un des services des musées, bibliothèques, archives ou documentation.

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente par le Centre de Gestion organisateur du concours.

Les candidats, qui ne possèdent pas les diplômes requis, peuvent être autorisés à s'inscrire au concours externe, à condition de justifier de qualifications au moins équivalentes ou d'activités professionnelles équivalentes ou de bénéficier de dispenses réglementaires.

Le 3<sup>ème</sup> concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou du patrimoine.

Accusé de réception en préfecture  
014-281400028-20160729-2016-085-AR  
Date de télétransmission : 03/08/2016  
Date de réception préfecture : 03/08/2016

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados

**Article 3 -** Le nombre de postes ouverts est de : 15 en interne - en 12 externe et 3 pour le 3<sup>ème</sup> concours.

Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne dans la limite de 15 % ou d'une place au moins.

**Article 4 -** Les épreuves d'admissibilité se dérouleront à Caen ou sa périphérie à partir du **16 Mars 2017**.

Les convocations aux différentes épreuves de ces concours et les plans d'accès aux centres d'épreuves ne seront plus expédiés par courrier mais exclusivement disponibles sur l'espace sécurisé de chaque candidat, une quinzaine de jours avant les dates des épreuves. Un courrier électronique sera transmis aux candidats afin de notifier le dépôt de ces documents sur leur espace sécurisé.

Lors d'un dépôt d'un dossier papier et en l'absence de toute adresse mail, la convocation sera adressée par voie postale.

Le retrait des dossiers d'inscriptions s'effectuera **du 18 octobre au 9 novembre 2016** sur le site Internet du Centre de Gestion du Calvados [www.cdg14.fr](http://www.cdg14.fr) ou dans les locaux du Centre de Gestion, aux horaires habituels d'ouverture ou par voie postale en joignant une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour les envois de 50 à 100g. Les demandes de retrait de dossiers par voie postale insuffisamment affranchis ne seront pas acceptées.

La date limite du dépôt des inscriptions étant fixée **au 17 Novembre 2016**. (cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier d'inscription qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la préinscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté. La préinscription sur Internet est individuelle.

Le Centre de Gestion du Calvados ne validera l'inscription qu'à réception du dossier imprimé et de l'ensemble des pièces demandées ou déposés au Centre de Gestion du Calvados - service concours- 2 Impasse Initialis - CS 20052 - 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR - dans les délais impartis.

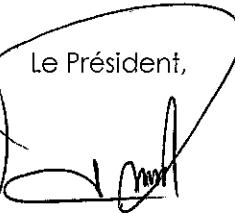
Les dossiers déposés ou postés hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchis seront systématiquement refusés.

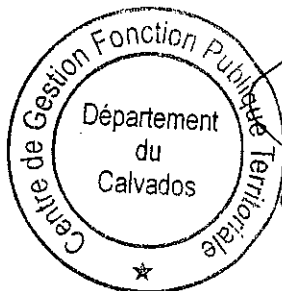
**Article 5 -** Le directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Calvados, aux Présidents de chaque Centre de Gestion partenaire.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 29 JUILLET 2016

Le Président :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.  
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.  
. transmis le :

Le Président,  
  
Hubert PICARD



Accusé de réception en préfecture  
014-281400028-20160729-2016-085-AR  
Date de télétransmission : 03/08/2016  
Date de réception préfecture : 03/08/2016